



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 24
Pouvoirs : 1
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Le cinq octobre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHERBLAND Henri (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) BOULET Janine (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI)

SUPPLEE :

FLEURY Davine par BOULET Janine (CCVAI)

ABSENTS :

CHAVANNE Pascale (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) FRAISE Dominique (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

ABSENT EXCUSE :

SIMON Frédéric (CCVAI)

POUVOIR :

MATHELIN Sandra (CCVAI) représentée par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Opération de communication sur le compostage individuel

Préfecture

Date de reception de l'AR: 10/10/2023
042-244200614-DE2023_0510_05-DE

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) aura lieu du 18 au 26 novembre 2023.

Dans le cadre de cet évènement européen, dont l'objectif est de promouvoir la réduction de la production de déchets à la source, la CCVAI organise chaque année des animations.

Afin d'inciter à la réduction des ordures ménagères et à la valorisation des biodéchets, et dans le but de promouvoir la pratique du compostage individuel, il est proposé de vendre à tarif réduit les composteurs bois de 300L à 20€ au lieu de 25 € sur la durée de l'opération (du 18 au 26 novembre 2023).

D'autres animations pourront être développées en parallèle.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification temporaire des tarifs de vente des composteurs comme proposé ci-dessus pour la période du 18 au 26 novembre 2023.

ARTICLE 2 : DONNE MANDAT au Président pour mettre en œuvre cette opération

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 05/10/2023

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 10.10.23

et de la publication le : 10.10.23

Le Président,



Préfecture

Date de réception de l'AR: 10/10/2023

042-244200614-DE2023_0510_05-DE